



**Note de présentation brève et
synthétique du Budget Primitif 2026**

Sommaire

I.	Le Cadre général du Budget	3
II.	La section de fonctionnement.....	4
III.	La section d'investissement.....	6
IV.	Les données synthétiques du budget – Récapitulatif	8

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 09 mars 2026 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès des différents partenaires de la commune autant que possible (État, Caisse d'allocations familiales, Troyes Champagne Métropole, le département...).

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a pour vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, garderie...), aux revenus des immeubles, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, et par la communauté d'agglomération.

Les recettes de fonctionnement 2026 attendues sont de : 2 489 958,29€.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La commune compte un effectif de 9 titulaires et 10 contractuels. Les rémunérations des agents représentent 40% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 prévisionnelles sont de : 1 750 528,05€.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'épargne dégagée en 2026 serait de 739 430,24€.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	522 350,00€	Excédent brut reporté	439 587,29€
Dépenses de personnel	730 500,00€	Recettes des services	130 600,00€
Autres dépenses de gestion courante	123 800,00€	Impôts et taxes	919 488,00€
Dépenses financières	54 929,05€	Fiscalité locale	615 000,00€
Dépenses exceptionnelles	300,00€	Dotations et participations	149 581,00€
Autres dépenses	180 866,00€	Autres recettes de gestion courante	188 700,00€
Total dépenses réelles	1 601 569,75€	Recettes exceptionnelles	0,00€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	137 783,00€	Recettes financières	2,00€
Virement à la section d'investissement	739 430,24€	Autres recettes	3000,00€
Total général	2 489 958,29€	Total général	2 489 958,29€

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

■ Taxe foncière propriété bâtie	35.64 %
■ Taxe foncière propriété non bâtie	9,49 %
■ Taxe d'habitation	7.03 %

Les élus ont fait le choix, pour la neuvième année consécutive, de ne pas modifier le taux des impôts locaux (le taux des impôts locaux est fixé par le Conseil Municipal multiplié par la base qui est fixé par l'État, on obtient le produit des impôts).

Afin de compenser la perte des recettes liées à la suppression de la Taxe d'habitation, la commune va percevoir en partie les recettes de la Taxe foncière sur les propriétés bâties du département.

(Taux : 19.42% + Taux communal = 35.64%)

d) Les dotations de l'État

Le montant des dotations (forfaitaire et de solidarité rurale) ne sont pas encore connus pour l'année 2026. Les montants de 2025 ont été repris à l'identique.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de continuité de l'action municipale, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère unique.

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études ou de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple : des subventions relatives à des travaux au Centre de loisirs...), l'autofinancement de la commune et les emprunts.

La commune continue de rembourser un emprunt qui correspond à la construction de la Gendarmerie jusqu'au 25/11/2037 (Emprunt qui est entièrement financé par le loyer).

Les dépenses d'investissement de l'année 2026 sont en grande partie financées par l'autofinancement de la commune qui a décidé de ne pas emprunter en 2026. (Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 739 430,24€)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
021 – Immobilisations corporelles	478 200,00€
23 – Immobilisations en cours	300 426,00€
20 – Immobilisations incorporelles	2 000,00€
16 – Emprunt et dettes assimilées	60 747,35€
204 – Subventions d'équipements versées	100 000,00€
Total des dépenses réelles de l'exerce	941 373,35€
Restes à réaliser 2025	291 818,41€
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	918 793,54€
Total des dépenses d'investissement cumulées de l'exercice	2 151 985,30€

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 238 284,60€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	137 783,00€
13 – Subventions d'investissement	6 600,00€
Restes à réaliser 2025	29 887,46€
Total provenant de la section de fonctionnement	739 430,24€
Total des recettes réelles de l'exercice	2 151 985,30€

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- ❖ Installation d'une borne escamotable à l'entrée du Stade
- ❖ Isolation de la toiture de l'école primaire
- ❖ Réfection de la tribune de l'église
- ❖ Réfection du parvis de l'église
- ❖ Achat d'un nouveau tracteur pour le service technique
- ❖ Achat de tables pliantes pour la Salle du Conseil Municipal
- ❖ Extension de la Gendarmerie : Construction de 5 logements supplémentaires et d'un garage et restructuration des espaces de travail du bâtiment administratif.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	2 489 958,29€	Recettes	2 050 371,00€
Résultat reporté		REPORT	483 587,29€
Total des dépenses de fonctionnement	2 489 958,29€	Total des recettes de fonctionnement	2 489 958,29€

INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 860 166,89€	Recettes	2 122 097,84€
Restes à réaliser 2025	291 818,41€	Restes à réaliser 2025	29 887,46€
Total des dépenses d'investissement	2 151 985,30€	Total des recettes d'investissement	2 151 985,30€

TOTAL DU BUDGET – Dépenses	4 641 943,59€	TOTAL DU BUDGET – Recettes	4 641 943,59€
----------------------------	----------------------	----------------------------	----------------------

Fait à Barberey-Saint-Sulpice, Le 09 mars 2026,

Le Maire,

Alain HUBINOIS